

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-467074

MD² 24422

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 4158 Société :
 Actif Pensionné(e) Autre :
 Nom & Prénom : EL HADRI Amina
 Date de naissance : 15/10/56
 Adresse : habituelle
 Tél. : 0522947915 Total des frais engagés : 2504,126,10 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 12 FEV 2020
 Nom et prénom du malade : EL HADRI Amina Age:
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie :
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances:
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casa Le: 03/03/2020
 Signature de l'adhérent(e) :

Docteur Amina Hmamouche

Ep. Laalou

Médecine Générale

Expert Assermenté auprès des Tribunaux

D.U en Prévention et Dépistage
en Gynécologie (Montpellier)

D.U de Stérilité - Fertilité

D.U de Colposcopie

D.U en Sénologie, (Grenoble)

D.U d'Echographie (Montpellier)

D.U en Diététique (Montpellier)

D.U de Diabétologie (Montpellier)



الدكتورة أمينة احماموش

ح. لعلو

الطب العام

HYDROXOCOBALAMINE BASE

ناسلية

PPV 58DH50

EXP 11/2022
LOT 90022 2

دج. العقم - الخصوبة

دج. التنظير المهلي

دج. في أمراض الشلي (كرونويل)

دج. لداء السكري (متبولي)

دج. في الكشف بالأمواج الصوتية (متبولي)

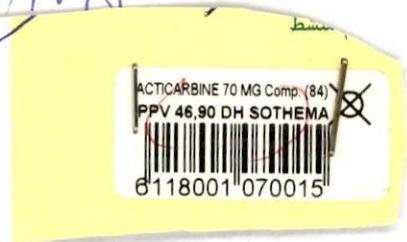
دج. في التغذية (متبولي)

Rabat, le : 12 FEV 2020

46,30

EL HADJOU AMINA

Acticarb



70,70

صيدلية مغاربية
PHARMACIE MAGHREBINE sarl.Au
A. ALAMI MERROUNI
Place des Alliés - Océan - Rabat
Tél: 05 37 72 53 68
RC: 109939-TP 2632 2626
ICE: 00165 262 70 000 41

Hydroxocob

58,30

Hydroxocob (x2)

70,70

صيدلية مغاربية
PHARMACIE MAGHREBINE sarl.Au
A. ALAMI MERROUNI
13, Place des Alliés - Océan - Rabat
Tél: 05 37 72 53 68
RC: 109939-TP 2632 2626
ICE: 00165 262 70 000 41

176,10

صيدلية مغاربية
PHARMACIE MAGHREBINE sarl.Au
A. ALAMI MERROUNI
13, Place des Alliés - Océan - Rabat
Tél: 05 37 72 53 68
RC: 109939-TP 2632 2626
ICE: 00165 262 70 000 41

Docteur HMMAMOUCHE AMINA
MEDECINE GENERALE
EXPERT ASSERMENTEE
1 Bis, Rue de Madrid, Appt. 2, Quartier
Océan, Rabat, Maroc. Tél: 05 37 73 80 51
GSM: 06 75 28 80 25

1 Bis, Rue de Madrid, Appt. N°2 Quartier Océan

Rabat - Tél. C.: 05 37 73 80 51 - D.: 06 75 28 80 25

1 مكرر زنقة مدريد شقة رقم 2 حي المحيط - الرباط

الهاتف : 05 37 73 80 51 - 06 75 28 80 25